

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance N° 2 du 20 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Marcel-lès-Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les lieux ordinaires des séances, sous la présidence de Monsieur Yves LÉVÈQUE, Maire.

**Présents** : LÉVÈQUE Yves, DUC Bruno, ZUCCHIATTI Jean-Michel, TIALET Evelyne, BRAILLON Patrick, ZUCCHIATTI Isabelle, ZAMOUM Florence, BRAILLON Karine, FERRENT-REBOUL Line.

**Excusés** : VALLON Fabrice donne pouvoir à DUC Bruno

BELLERRE Denis donne pouvoir à TIALET Evelyne

OSRAFIL Lakhdar donne pouvoir à ZUCCHIATTI Jean-Michel

**Absents** : SOTERAS Frédéric, DUVERGER Frédérique, MEROTTO Gabriel.

**Secrétaire** : DUC Bruno

Monsieur Yves LÉVÈQUE, Maire, ouvre la séance en soumettant à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2025. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Bruno DUC a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### Installation des nouveaux conseillers

Monsieur Yves LÉVÈQUE, Maire, informe l'assemblée que par courrier du 8 janvier 2025, Madame Nelly CONSTANT sur la liste « Ensemble pour Saint Marcel » a donné sa démission du Conseil Municipal. Sa nomination en tant que chef de service de « la maison des projets » à Montélimar Agglomération, rentre dans le cadre des incompatibilités pour siéger dans un conseil municipal. Étant donné sa fonction d'adjointe au Maire, Madame Nelly CONSTANT a reçu la notification de l'accord de démission de Monsieur le Préfet, le 14 février 2025.

Madame Patricia LOPEZ suivante sur la liste « Ensemble pour Saint Marcel » a été nommée conseillère municipale à cette même date.

Par courrier en date du 26 février 2025, Madame Patricia LOPEZ a démissionné du Conseil Municipal.

Monsieur Fabrice VALLON suivant sur la liste « Ensemble pour Saint Marcel » a été nommé conseiller municipal à cette même date.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU COMPTABLE DU CCAS**

Monsieur Yves LÉVÈQUE, Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier de Pierrelatte et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2024 du CCAS.

Il précise que le trésorier a transmis au CCAS son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés, décide de :

**ADOPTER** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## 2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CCAS

Monsieur Yves LÉVÈQUE, Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du CCAS de l'exercice 2024, après avoir présenté le budget primitif de l'exercice considéré.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		6 267,02			0,00	6 267,02
Opérations de l'exercice	6 095,39	635,67			6 095,39	635,67
TOTAUX	6 095,39	6 902,69			6 095,39	6 902,69
Résultat de clôture		807,30				807,30
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 095,39	6 902,69			6 095,39	6 902,69
RESULTATS DEFINITIFS		807,30				807,30

A l'issue de cette présentation, M. Yves LÉVÈQUE quitte la salle pour permettre aux membres présents de procéder au vote du Compte Administratif 2024.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés, décide de :

**ADOPTER** le compte administratif de l'exercice 2024.

## 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU CCAS

Monsieur Yves LÉVÈQUE, Maire, informe l'assemblée de la nécessité de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2024 en section de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2025 – compte R002.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés, décide de :

**REPORTER** la totalité de l'excédent de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2024, soit 807,30 €, en section de fonctionnement du budget communal 2025 – compte R002.

## 4 – APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur Bruno DUC – Adjoint au Maire, présente à l'assemblée le Compte Financier Unique 2024 dressé par Monsieur Yves LÉVÈQUE - Maire, après avoir présenté le budget primitif de l'exercice considéré.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 117,40	0,00	727 008,13	0,00	763 125,53
Opérations de l'exercice	684 594,53	996 199,91	327 479,37	440 875,24	1 012 073,90	1 437 075,15
Totaux	684 594,53	1 032 317,31	327 479,37	1 167 883,37	1 012 073,90	2 200 200,68
Résultat de clôture		347 722,78		840 404,00		1 188 126,78
RAR			193 000,00	227 000,00	193 000,00	227 000,00
TOTAUX CUMULES	684 594,53	1 032 317,31	520 479,37	1 394 883,37	1 205 073,90	2 427 200,68
RESULTATS DEFINITIFS		<b>347 722,78</b>		<b>874 404,00</b>		<b>1 222 126,78</b>

À l'issue de ce résumé, Monsieur Yves LÉVÈQUE quitte la salle pour permettre aux membres présents de procéder au vote du Compte Financier Unique 2024.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés, décide de :

**DONNER** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024,

**CONSTATER** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs au document susmentionné.

## 5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR L'EXERCICE 2025

Monsieur Bruno DUC – Adjoint au Maire, délégué aux finances, après avoir exposé à l'assemblée le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024, soumet à la décision du conseil l'affectation des résultats de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025.

Il constate :

- que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître un excédent de fonctionnement de 347.722,78€ et un excédent d'investissement de 840.404,00€ auxquels il faut ajouter les restes à réaliser 2024 pour un montant de 34.000€ (dépenses : 193.000€ - recettes : 227.000€), ce qui porte l'excédent d'Investissement 2024 à 874.404€ (reporté automatiquement en investissement)

-propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **310.000,00** € en recettes d'investissement – compte R1068
- **37.722,78** € en recettes de fonctionnement – compte R002

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés, décide de :

**AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 tel que défini ci-dessus et dans le tableau en annexe.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents

## 6 – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DRÔME – ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES (MONTELIMAR EST / PRAT MAGNAT)

Monsieur Yves LÉVÈQUE, Maire, expose à l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) a étudié l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Saint-Marcel-Lès-Sauzet.

Opération : Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route des Andrans et Montélimar Est à partir du poste de PRAT MAGNAT et <b>dissimulation des réseaux téléphoniques</b> .	
Dépenses prévisionnelles HT Dont frais de gestion : 2 448,54€	51 419,29 €
Plan de financement prévisionnel : Financements mobilisés par le SDED <b>Forfait communal</b>	15 425,79 € <b>37 756,99 €</b>

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés, décide de :

**APPROUVER** le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

**APPROUVER** le plan de financement ci-dessus détaillé.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision

## 7 – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DRÔME – ENFOISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES (MONTÉLIMAR EST / PRAT MAGNAT)

Monsieur Yves LÉVÈQUE, Maire, expose à l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) a étudié l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Saint-Marcel-Lès-Sauzet.

Opération : Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route des Andrans et Montélimar Est à partir du poste de PRAT MAGNAT.	
Dépenses prévisionnelles HT Dont frais de gestion : 10 296,33€	216 222,90 €
Plan de financement prévisionnel : Financements mobilisés par le SDED <b>Forfait communal</b>	120 000,00 € <b>96 222,90 €</b>

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés, décide de :

**APPROUVER** le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

**APPROUVER** le plan de financement ci-dessus détaillé.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

## QUESTIONS DIVERSES :

### A – SUIVI DU CHANTIER DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE.

Le chantier suit son cours dans le respect du planning envisagé malgré des travaux imprévus liés à des besoins supplémentaires de terrassements (futur piétonnier du niveau de l'école) et la présence de réseaux non recensés.

### B – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Le budget devant être approuvé avant le 15 avril mais les éléments financiers sur les aides, dotations et subventions de l'Etat étant fournis fin mars, le conseil municipal se réunira le lundi 14 avril pour voter le budget primitif 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

## Séance du Conseil Municipal n°2

20 mars

2025

N° d'ordre des délibérations prises / Intitulé

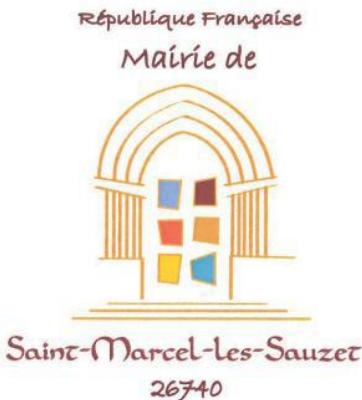
<b>1</b>	CCAS – Approbation du compte de gestion 2024
<b>2</b>	CCAS – Approbation du compte administratif 2024
<b>3</b>	CCAS – Affectation du résultat 2024
<b>4</b>	Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
<b>5</b>	Affectation du résultat 2024
<b>6</b>	SDED Montélimar Est Prat Magnat - Orange
<b>7</b>	SDED Montélimar Est Prat Magnat - Enedis
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	

Le Maire

Yves LÉVÊQUE

Le Secrétaire

DUC Bruno



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

### RÉCAPITULATIF DES DÉLIBERATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025 : à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés.

N°	OBJET	VOTE
<b>1</b>	CCAS – Approbation du compte de gestion 2024	A l' <b>unanimité</b> des suffrages exprimés
<b>2</b>	CCAS – Approbation du compte administratif 2024	A l' <b>unanimité</b> des suffrages exprimés
<b>3</b>	CCAS – Affectation du résultat 2024	A l' <b>unanimité</b> des suffrages exprimés
<b>4</b>	Approbation du Compte Financier Unique (CFU)	A l' <b>unanimité</b> des suffrages exprimés
<b>5</b>	Affectation du résultat 2024	A l' <b>unanimité</b> des suffrages exprimés
<b>6</b>	SDED Montélimar Est Prat Magnat - Orange	A l' <b>unanimité</b> des suffrages exprimés
<b>7</b>	SDED Montélimar Est Prat Magnat - Enedis	A l' <b>unanimité</b> des suffrages exprimés